

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **25**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Date de la convocation : **07/10/2015**

Date d'affichage : **08/10/2015**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du Mercredi 14 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le quatorze octobre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ – Maria De Fatima FIANDINO – Aimé GARNIER – Patrick GARNIER – Jean-Jacques GABERT – Patricia BERENGUIER – Valérie ROBIN – Christelle DUVERNET – Jean-François FARNET – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Patricia PENCHENAT – Carole RUIZ – Malika OUAREZKI –

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADÉ / Margaret LOVERA à Eric MASSON / René LE VIAVANT à Audrey TROIN / Michel BERTIN à Régine RINAUDO / Frédéric LACOUR à Jean-François FARNET /

ABSENTS : Patrick CLAUDEL / Monique LEBLANC / Sébastien MACREZ / Marie-Ly GARCIA / Jonathan LAURITO / Anthony GIRAUD / Jeanne LAURITO / Renée FALCO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans la démarche de Contrat de Rivière en participant aux instances de co-construction : comités de rivière, comités de pilotage, comités techniques et réunions diverses qui se sont tenues sur ce sujet depuis l'approbation par le comité de bassin Rhône Méditerranée du dossier d'avant-projet de Contrat de rivière le 18 décembre 2013.

Ce contrat est le fruit d'une construction concertée entre tous les acteurs du territoire et la traduction opérationnelle d'objectifs partagés sur ce bassin versant consistant à :

N° 2015/156

APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT DE RIVIERE DE LA GISCLE ET DES FLEUVES COTIERS DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ ET DU PROGRAMME D'ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNE DE COGOLIN

CM du 14/10/2015

N° 2015/156

APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT DE RIVIERE DE LA GISCLE ET DES FLEUVES COTIERS DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ ET DU PROGRAMME D'ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNE DE COGOLIN

- limiter et mieux gérer le risque inondation et ses conséquences sur le territoire, tout en respectant le fonctionnement naturel des cours d'eau,
- poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux, pour atteindre le bon état des milieux et la satisfaction des usages,
- préserver et restaurer l'état écologique et fonctionnel des cours d'eau en rétablissant les fonctions de régulation des crues de ces milieux, tout en tenant compte des enjeux locaux,
- mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir,
- mettre en place une gestion concertée des embouchures des fleuves et des eaux côtières,
- assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi pérennes du Contrat de rivière,
- développer et enraciner une culture des cours d'eau (compréhension, acceptation et respect).

Le contrat de rivière constitue la déclinaison opérationnelle du Programme de Mesures du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour les fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez (Giscle, Préconil, Bourrian et Béliou), ainsi qu'un engagement de l'ensemble des partenaires concernés dans la réalisation d'un programme d'actions répondant aux objectifs et enjeux énoncés pour le territoire.

Lors de son assemblée du 23 avril 2015, le Comité de Rivière a acté et validé le contenu du projet définitif de contrat de rivière, en vue de sa signature institutionnelle d'ici fin 2015.

Le contrat de rivière piloté par la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez prévoit un programme d'actions de 32 M€ sur la première phase (2015-2017).

Dans ce programme, les actions pour lesquelles la commune de Cogolin assure la Maitrise d'Ouvrage tel que détaillé dans le tableau ci-annexé, s'élèvent à 185 000 € et comprend deux actions.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 30 juillet 2013, portant constitution du Comité de Rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez,

CM du 14/10/2015

N° 2015/156

APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT DE RIVIERE DE LA GISCLE ET DES FLEUVES COTIERS DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ ET DU PROGRAMME D'ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNE DE COGOLIN

Vu la délibération n° 2013 – 36 du Comité d'Agrément du bassin Rhône-Méditerranée en date du 18 décembre 2013,

Vu la délibération n° 2015/4/18-15 de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez portant approbation du Contrat de rivière et l'engagement et l'animation de la démarche,

Vu l'invitation à signer le Contrat de Rivière en date du 12 août 2015, adressé par le Président du Comité de Rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez, ainsi que le projet d'engagement contractuel annexé,

Considérant l'intérêt de mettre en œuvre à l'échelle des bassins versants des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques,

et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les objectifs et enjeux du Contrat de Rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez,
- de participer aux instances de suivi du Contrat : Comité de Rivière et Comité de pilotage,
- de s'engager à réaliser les opérations dont elle assure la maîtrise d'ouvrage suivant le tableau joint en annexe, dans les conditions prévues au contrat, pendant sa durée et en respectant le calendrier prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions relatifs à ces actions auprès du Conseil Départemental du Var, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Agence de l'Eau,
- d'associer / transmettre à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez toute information relative aux opérations prévues au contrat et aux opérations non prévues,
- de communiquer autant que possible sur la démarche engagée autour du Contrat de Rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez, de mettre en œuvre des actions directes favorisant la réussite du contrat et répondant à ses enjeux et objectifs, dans le cadre de ses prérogatives,

CM du 14/10/2015

N° 2015/156

**APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT DE RIVIERE DE LA GISCLE ET DES FLEUVES COTIERS
DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ ET DU PROGRAMME D' ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE
DE LA COMMUNE DE COGOLIN**

- d'autoriser Monsieur le Maire à approuver le contenu de l'engagement contractuel en signant le Contrat de Rivière après délibérations des partenaires financiers sur leurs engagements respectifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



M. E. Lansade
Marc Etienne LANSADE

				réalisation	
La Croix Valmer				Envoyé en préfecture le 21/10/2015	
				Reçu en préfecture le 24/10/2015	
A 2 Réaliser / actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux usées		Engagement d'une étude externalisée	Affiché le 000 21 001 2015		2015
A 10 Réaliser / actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales		Engagement d'une étude externalisée	ID : 003-218300424-20151014-2015_156-DE	30 000 €	36 000 € 2015
Grimaud					
A 3 Mettre en conformité les réseaux d'assainissement collectif	Diagnostic, programmation et mise en œuvre de travaux	1 171 000 €	1 405 200 €	2015 / 2017	
A 4 Mettre en conformité la station d'épuration de Grimaud	Mise en œuvre des études préalables, des missions de maîtrise d'œuvre et des travaux de reconstruction de station d'épuration	16 115 000 €	19 338 000 €	2015 / 2017	
A 7 Mettre en place des dispositifs d'assainissement collectif de taille réduite à Grimaud	Mise en œuvre des études préalables, des missions de maîtrise d'œuvre et des travaux de construction de deux unités de station d'épuration	720 000 €	854 000 €	2015 / 2017	
A 10 Réaliser / actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales	Engagement d'une étude externalisée	35 000 €	42 000 €	2015	
B 5 Mettre en œuvre le programme de restauration hydromorphologique sur la Garde	Acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre des travaux de l'action A8	117 000 €	117 000 €	2017	
B 11 Gérer les milieux aquatiques et humides remarquables	Acquisitions foncières	125 000 €	125 000 €	2016 / 2020	
B 12 Engager une opération d'aménagement foncier et forestier de la plaine de la Giscle	Etude préalable à l'établissement d'une AFAF	50 000 €	60 000 €	2015	
B 15 Mettre en valeur les sites remarquables liés à la rivière	Acquisition foncière et travaux mise en valeur du vallon du pont des fées	245 500 €	278 600 €	2015 / 2017	
B 16 Améliorer la capacité hydraulique du Préconil et de la Giscle	Travaux de dragage au droit de l'embouchure de la Giscle	257 500 €	309 000 €	2016	
La Mole					
A 3 Mettre en conformité les réseaux d'assainissement collectif	Etanchéification de regard sur le réseau communal	15 000 €	18 000 €	2015	
A 5 Mettre en conformité la station d'épuration de la Môle	Etude de faisabilité et réalisation des travaux de réhabilitation de la station	1 360 000 €	1 632 000 €	2015 / 2018	
CA 83					
A 15 Définir les besoins et mettre en place des aires de lavage collectives des pulvérisateurs	Etude de définition des besoins en aires de lavage collective	20 000 €	24 000 €	2016	
SIA CG					
A 3 Mettre en conformité les réseaux d'assainissement collectif	Diagnostics des réseaux et réalisation des travaux de réfection	780 000 €	936 000 €	2015 / 2020	
B 16 Valoriser les eaux traitées	Etude de faisabilité et réalisation des travaux de réutilisation des eaux traitées de la station de Font Mourier	4 510 000 €	5 412 000 €	2015 / 2019	
SIDECM					
A 12 Définir les modalités de traitement et de rejet des eaux de lavage des usines AEP	Acquisition foncière et travaux de traitement des boues	1 258 000 €	1 509 600 €	2015 / 2019	
B 5 Protéger la ressource en eau stratégique	Travaux de sécurisation des captage abandonnés	160 000 €	192 000 €	2015 / 2017	
B 6 Arrêter et mettre en sécurité le captage du Préconil	Travaux de sécurisation du captage	40 000 €	48 000 €	2018	
B 8 Poursuivre et renforcer le suivi de l'état quantitatif de la ressource en eau	Prestations de mise en place de suivi automatisé des piézomètres en nappe alluviale	150 000 €	180 000 €	2015 / 2020	
B 8 Mettre en place une politique d'économie d'eau	Diagnostic des campings et mise en place de mesures d'économie d'eau	140 000 €	168 000 €	2015 / 2018	
B 9 Mettre à jour le schéma directeur d'alimentation en eau potable	Réalisation de l'étude du schéma directeur d'alimentation en eau potable	80 000 €	96 000 €	2015	
B 11 Gérer les milieux aquatiques et humides remarquables	Acquisition foncière en périmètre de protection des captages	125 000 €	125 000 €	2015 / 2018	
Cogolin					
A 10 Réaliser / actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales	Réalisation de l'inventaire du réseau (Schéma de mutualisation) et engagement de l'étude externalisée.	50 000 €	60 000 €	2016 / 2017	
B 11 Gérer les milieux aquatiques et humides remarquables	Acquisition foncière zones humides et bords des cours d'eau.	125 000 €	125 000 €	2016 / 2017	
Ste-Maxime					
A 10 Réaliser / actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales	Réalisation de l'inventaire du réseau (Schéma de mutualisation ou prestation externalisée).	50 000 €	60 000 €	2017	
B 16 Améliorer la capacité hydraulique du Préconil et de la Giscle	Travaux de dragage au droit de l'embouchure du Préconil.	175 000 €	210 000 €	2016	
Gassin					
A 10 Réaliser / actualiser les schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales	Réalisation de l'inventaire du réseau (Schéma de mutualisation) et engagement de l'étude externalisée.	50 000 €	60 000 €	2016 / 2017	

28 065 000 € 33 553 600 €